



MUNICIPALITE DE 1552 TREY

Syndic (026) 668 12 06

Secrétaire (026) 668 29 35

Administration communale, Place du Collège 1, 1552 Trey

Trey, le 15 mai 2017

Au Conseil général
de et à
1552 Trey

Préavis municipal

Demande de crédit pour la réfection du « local du corbillard » à l'Impasse du Château (ECA n° 41)

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux

Par ce préavis, la Municipalité soumet au Conseil général une demande de crédit pour financer la remise en état du bâtiment appelé communément « local du corbillard », ECA n° 41, sis à l'Impasse du Château (parcelle n° 33).

Ce bâtiment abrite depuis de nombreuses années l'ancien corbillard qui a accompagné nos défunts au cimetière de Trey; la Société de Jeunesse y entrepose également les objets dont elle a besoin dans ses différentes activités. Cette bâtisse a subi les effets du temps : son toit et sa porte sont en très mauvais état et, si nous n'intervenons pas, elle va s'écrouler et notre commune perdra cette jolie maisonnette sise à l'Impasse du Château. Des travaux de maçonnerie seront également nécessaires pour assurer sa sauvegarde. La Municipalité prévoit que CHF 30'000.— seront nécessaires pour mener à bien cette réfection qui permettra de sauvegarder cette pièce de notre patrimoine.

Pour le financement de ce montant de CHF 30'000.—, il est prévu d'utiliser les fonds disponibles en trésorerie (BCV, cpte CC no 702.05.90).

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE TREY

- vu le préavis de la Municipalité du 15 mai 2017
ouï le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
décide :
article 1 : d'adopter le projet tel que présenté;
article 2 : de donner à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux de réfection qui coûteront quelque CHF 30'000.—;
article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par les fonds disponibles en trésorerie.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 15 mai 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :
J.-M. Crausaz



La Secrétaire :
Sylvie Seydoux